Fiche d'aide SIRENE

Objet	Utilisateurs concernés
Traiter les demandes de création de sites	SGT services

1. Description

Une fois une demande de création de site faite, par un RSM par exemple, celle-ci est traitée par SGT services afin de créer effectivement le site dans SIRENE et de définir un code site. Le traitement des demandes se fait via un interface accessible par SGT services permettant de contrôler l'information de la demande puis de créer le code site aisément et enfin envoyer un mail vers le demandeur lui indiquant le code site attribué.

Comment y accéder ?

On accède à l'interface de traitement des demandes de création de sites par le menu 'Request Supervisor' puis 'Creation Requests'. La figure 1. donne un aperçu de l'interface.

3. Comment traiter les demandes?

L'état initial des demandes est 'Incoming'. Pour créé un site à partir d'une demande, cliquez sur la demande que vous souhaitez traiter. La figure 2 représente la demande dont il faut contrôler les informations avant de créer le site. En rouge est indiquée l'information à valider. Il peut s'agir de la validation d'une ville ou d'un contact. Une fois l'information validée, cliquez sur le bouton 'Create' pour déclencher la création du site. Le nom du code site s'affiche et la demande passe à l'état 'Site Created'. Renouvelez cette opération pour toutes les demandes qui sont au statut 'Incoming'.

Une fois les demandes d'un demandeur traitées, elles sont passées automatiquement au statut 'Mail notified' et un mail rassemblant les codes sites créés est envoyé à destination du demandeur.

A noter, il est possible d'annuler une demande à l'état 'incoming' en cliquant sur le bouton Cancel.



Figure 1. Gestion des demandes de création de site

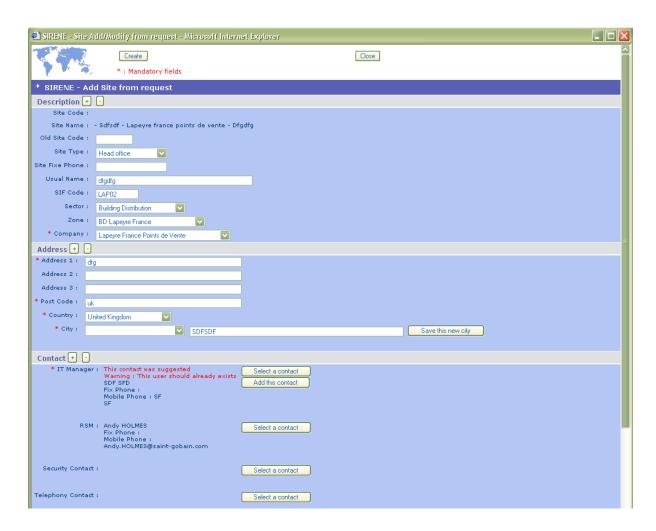


Figure 2. Création d'un site code